Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213500408-20260608-084_2026-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 084/2026

Nombre
de Conseillers en exercice 27
de Présents 22
de Votants 27
Pouvoirs : 5

Nota : La Maire certifie que la liste des délibérations a été publiée électroniquement dans un délai d'une semaine suivant la séance et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 2 juin 2026.

La Maire,
Nadège COULON-TRARI

L'an deux mil vingt-six, le huit juin, le Conseil Municipal de la Commune de BRETEIL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Madame Nadège COULON-TRARI, Maire.

Etaient présents : COULON-TRARI Nadège, MEURICE Paul, CHEVALIER Annie, BEAUJEAN Thierry, LEDUC Katia, LE GALL Jean-Paul, BOUTTIER Élodie, AIDOUD Ahmed, ANDRÉ Sylvie, LE BRUN Gilles, LERAY Catherine, SÉNÉCHAL Emmanuelle, MARCHAIS Yann, BOURVIC Arnaud, BONNERUE Linda, LE NAOUR Solène, LEPOIVRE Aymeric, ASSIÉ Benjamin, GUYOT Albane, GARDETTE Stéphane, DANIEL Jean-Louis, AUBERT Yoan.

Excusés : CLAVIER Jean-Christophe, LE COUVIOUR Mélanie, MARTIN Jérémy, GUEGUEN Marie, BRUNET Béatrice.

Absent : /

Pouvoirs : CLAVIER Jean-Christophe à LEPOIVRE Aymeric, LE COUVIOUR Mélanie à Katia LEDUC, MARTIN Jérémy à BOUTTIER Elodie, GUEGUEN Marie à GARDETTE Stéphane, BRUNET Béatrice à DANIEL Jean-Louis.

Secrétaire de séance : Yoan AUBERT a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Adhésion au groupement de commandes relatif à la passation d'un marché à bons de commandes pour la maintenance de la voirie et des réseaux divers – composé des communes de Bédée, Pleumeleuc, Montfort-sur-Meu, La Nouaye, Iffendic, Montauban-de-Bretagne et l'EPCI Montfort Communauté.

Considérant la délibération n° 029/2026 en date du 2 mars 2026 du Conseil Municipal,

Considérant l'erreur matérielle de la non indication de la commune de La Nouaye dans les membres du Groupement,

Considérant le souhait de la commune de Montauban-de-Bretagne de faire partie de ce groupement (postérieurement au 2 mars 2026),

Il est proposé au Conseil Municipal de faire adhérer la Commune au groupement de commande relatif à un marché de travaux de voirie à bons de commande avec les communes de Pleumeleuc, Bédée, Montfort-sur-Meu, La Nouaye, Iffendic, Montauban-de-Bretagne et l'EPCI Montfort Communauté aux fins d'optimiser les coûts des prestations de travaux sur la voirie communale et ses dépendances.

La commune de Bédée sera désignée coordonnatrice du groupement.

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L.2113-6 et L.2113-7,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes,

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213500408-20260608-084_2026-DE

Considérant la proposition d'adhésion au groupement de commandes pour lancer une consultation relative à un marché de travaux de voirie à bons de commande,

Considérant l'intérêt de la Commune,

Annie CHEVALIER, adjointe au Maire, a fait part de deux remarques sur le projet de convention initiale :

4-1 Politique générale et représentation des membres du groupement

Un bilan financier établi par le coordonnateur du groupement devrait être transmis chaque année afin de vérifier et d'ajuster les ressources nécessaires, à la hausse comme à la baisse, par voie d'avenant.

4-2 : Passation du marché

Il serait opportun d'ajouter des précisions sur le calendrier des réunions du comité de groupement, a minima une fois par an ou une fois par trimestre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- approuve l'adhésion au groupement de commandes pour lancer une consultation relative à un marché de travaux de voirie à bons de commande ;
- approuve les termes de la convention constitutive dudit groupement de commandes en prenant en compte les remarques d'Annie CHEVALIER, détaillées ci-dessus,
- désigne la Commune de Bédée en tant que coordonnateur du groupement,
- autorise Le Maire en exercice, ou son représentant, à signer ladite convention et les documents se rapportant à ce dossier,
- charge Le Maire en exercice, de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait conforme,

La Maire,
Nadège COULON-TRARI

MAIRIE DE BRETEIL
ILLE-ET-VILAINE

Le secrétaire de séance,
Yoan AUBERT